

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX

De la Région de Sennecey-le-Grand

Route de La Ferté

71240 LAIVES

Tél. 03 85 44 76 88 - Fax 03 85 44 97 72

Ouverture : Lundi au jeudi de 9 h à 12 h et 14h à 17h

Vendredi de 9h à 11h

E-mail : eauxsyndicat.laives@wanadoo.fr



Route de la Ferté
71240 LAIVES



Séance du 25 avril 2014

Le vingt-cinq avril deux mil quatorze, le comité du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Sennecey-le-Grand s'est réuni à Laives à 19 h,30 sous la présidence de Monsieur DURIAUX Philippe, Président.

Etaient présents :

Beaumont : M. PACAUD – MME ASDRUBAL

La Chapelle : M. LABORIER – M. ZANELLA

Etrigny : M. FRADET – M. BAUM

Gigny : M. PHILIPPE - M. DUCHIER

Laives : MM. DURIAUX – M. BOYAUX

Lalheue : M. LEPONT – M. LE DARD

Messey-sur-Grosne : M. CARTIER – M. MAYEL

Montceaux-Ragny : M. MAUGARD- MME DYON

Nanton : M. GIRARD – M. HAAS

Sr Cyr : M. MOUREAU – MME PERRAT

Etaient également présents :

M. PRABEL, Receveur et trésorier du Syndicat

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Monsieur Philippe DURIAUX remercie les délégués de leur présence à cette assemblée et ouvre la séance pour l'élection du Président.

Monsieur Michel PHILIPPE, doyen d'âge, déclare que le quorum est atteint et déclare ouverte les opérations de renouvellement du Bureau.

Mme ASDRUBAL est désignée comme secrétaire de la séance.

Election du Président

M. DURIAUX Philippe, délégué de la commune de Laives, est élu avec 18 voix, a été proclamé Président et immédiatement installé.

Nombre de Vice-Président

Le Comité syndical décide de fixer à deux le nombre de Vice-Présidents.

Election des Vice-Président

1^{er} Vice-Président : Monsieur PHILIPPE Michel, délégué de la commune de Gigny-sur-Saône, a obtenu 18 voix, a été proclamé 1er Vice-président et immédiatement installé.

2^{ème} vice-Président : Au 2^{ème} tour de scrutin Monsieur LABORIER Bernard, délégué de la commune de La Chapelle-de-Bragny, a obtenu 10 voix, a été proclamé 2^{ème} Vice-président et immédiatement installé.

Désignation des membres aux différentes commissions

- **Commission d'appel d'offres** : Elle doit être composée du Président M. DURIAUX Philippe, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants.

Après avoir délibéré, le comité syndical:

- DECIDE de désigner:

~ M. ZANELLA Jean-Marie, membre titulaire et M. PACAUD Lionel en membre suppléant.

~ M. CARTIER Christophe, membre titulaire et M. MAUGARD Michel en membre suppléant.

~ M. PHILIPPE Michel, membre titulaire et M. LABORIER Bernard en membre suppléant.

- **Commission des finances** : M. DURIAUX, Mme ASDRUBAL, M. PHILIPPE, M. LABORIER, M. FRADET, M. BOYAUX, M. HAAS, et M. CARTIER

- **Commission de travaux** : M. DURIAUX, M. ZANELLA, M. BOYAUX, M. PACAUD, M. FRADET, M. PHILIPPE, MME PERRAT

- **Commission du personnel** : M. DURIAUX, M. MAUGARD, M. MOUREAU, M. LABORIER, M. PHILIPPE

M. LEPONT propose la création d'une commission « suivi de la qualité de la ressource » pour la mise en œuvre de l'arrêté préfectoral de la démarche AAC (utilisation des produits phytosanitaires, sensibilisation des habitants), suivi des mises en vente des terrains sur ce périmètre, sensibilisation des communes, bien spécifié sur les documents notariaux si le bien est situé dans le périmètre

M. BOYAUX précise qu'il n'y a pas assez de communication sur les mesures mises en place par les agriculteurs.. Cette demande de création d'une commission a été mise au vote (13 contre, 6 pour et 1 blanc). La commission n'est pas créée.

Indemnités du Président, des Vice-Présidents et du Receveur

Le conseil syndical décide d'appliquer les barèmes selon les bases définies à l'article L.5211-12 et R.5211-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et de fixer au taux maximum de 16,93% de l'indice 1015 pour le Président et au taux maximum de 6,77% pour les Vice-Présidents à partir du 26 avril 2014.

Le conseil syndical décide de demander le concours du Receveur syndical pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983, de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% à compter du 16 avril 2014, que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribué à M. PRABEL Dominique, Receveur syndical.

Désignation du délégué au CNAS au collège des élus

Le comité syndical désigne à l'unanimité M. DURIAUX Philippe comme représentant du CNAS au collège des élus.

Délégation du comité syndical au Président

Le Président expose que les articles L.2122-23 du Code Général des collectivités territoriales donnent au comité syndical la possibilité de déléguer au Président pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Le conseil syndical décide de donner au Président les délégations suivantes :

1°) De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et les opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions relatives au placement de fonds, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

2°) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés y compris les marchés à bons de commande de 100.000 € à 400.000 € et leurs renouvellements express et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

3°) de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres afférentes

4°) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.000 €.

5°) D'intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui.

6°) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1000.000 € autorisé par le conseil syndical

7°) De donner la délégation de signature aux Vice-Présidents.

Présentation du syndicat

Le Président fait une présentation du Syndicat, son fonctionnement, le nombre de m3 consommés, le nombre d'abonnés ...

Travaux 2014

- Renouvellement en Grosne sur la commune Beaumont/St Cyr fait en régie : 20.000 €
- Renouvellement Beaumont : 111.000 €
- Renouvellement Nanton : 109.000 €
- Réfection armoire électrique dans la station : 58.200 €
- Changement de pompes dans le puits 3 et dans la bêche service de Laives et de La Chapelle : 31.000 €

Mise en non-valeur

Le comité syndical accepte d'effacer la dette d'un abonné d'un montant de 246,73 € à l'article 6542.

Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe

Le Président propose la création d'un emploi d'adjoint technique 2ème classe non-titulaire à temps non complet à raison de 3/35 h par semaine pour effectuer le ménage dans les locaux du syndicat. Le Comité syndical décide la création, à compter du 1er juillet 2014, d'un emploi permanent à temps non complet de 3/35 heures

Budget 2014

Le comité syndical vote à la majorité le budget 2014 équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 763.111 € pour la section d'investissement et à la somme de 918.312 € pour la section d'exploitation. Le budget est adopté à l'unanimité.

Questions diverses

- Demande d'aide financière à l'Agence de l'eau

Le Président informe l'assemblée de la suite de l'arrêté fixant le programme d'action à mettre en œuvre sur l'Aire d'Alimentation des captages d'eau potable. Cet arrêté fixe un suivi de la qualité de l'eau pour les paramètres nitrates et pesticides sur les puits 2 et 3 à raison de 4 analyses par an. Le coût de ces analyses s'élève à 3.573,92 € HT. Le comité syndical décide de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'eau et donne pouvoir au Président pour signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

- Voir les possibilités de facturer la part fixe en une seule fois
- Une journée porte ouverte sera organisée le samedi 24 mai à 10 h
- Une réunion publique sera organisée courant juin
- La prochaine réunion aura lieu à La Chapelle-de-Bragny

Séance levée à 21 h 30.

.....